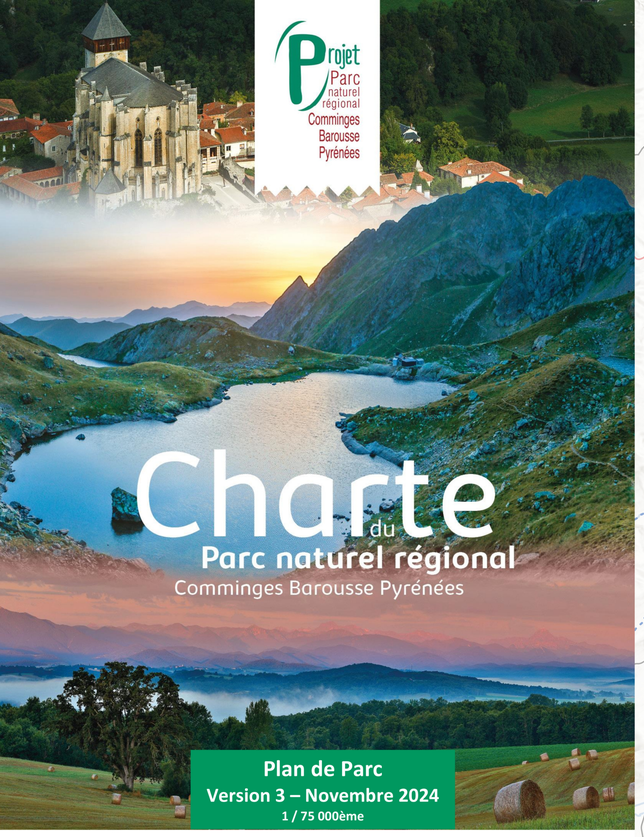

Projet Parc naturel régional Comminges Barousse Pyrénées

Charte du Parc naturel régional

Comminges Barousse Pyrénées

Plan de Parc
Version 3 – Novembre 2024
1 / 75 000ème

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Boulogne-sur-Gesse
Blajan
Aurignac
Martres-Tolosane
Garonne
Saint-Martory
Mazères-sur-Salat
Saint-Gaudens
Miramont-de-Comminges
Valentine
la Garonne
Montsaunès
Salies-du-Salat
Montréjeau
Gourdan-Polignan
Mane
Encausse-les-Thermes
Soueich
Loures-Barousse
Barbazan
Aspet
Mauléon-Barousse
Cierp-Gaud
Marignac
Saint-Béat-Lez
PNR des Pyrénées Ariégeoises
Massif du Montious
Grotte de la Cigalère (sous-sol)
Bagnères-de-Luchon
Haute vallée du Louron
Pic des Gourgs Blancs
Pic Royo
Pic Perdiguère
Parque Natural Posets-Maladeta
0
5
10 km

Fond de plan

- Périmètre d'étude du projet de PNR
- Limites communales
- Communes principales
- Espaces artificialisés / urbanisés
- Autoroutes
- Lisiaons entre départements
- Routes départementales
- Voie ferrée principale
- Sommets

Axe 1: Construire collectivement une ruralité désirable et ambitieuse

Orientation 1.3 Consolider et appuyer des objectifs de qualité de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'architecture

- Préserver la typologie bâtie historique des bastides
- Traiter les points noirs paysagers recensés
- Optimiser l'aménagement des « secteurs de développement de l'urbanisation à maîtriser »
- Protéger les coupures d'urbanisation
- Soutenir les dispositifs de revitalisation et d'aménagement

Orientation 1.4 Développer les complémentarités avec les territoires voisins et espaces métropolitains

- Identifier et réaliser des projets communs avec les territoires voisins
- Tisser des coopérations transfrontalières

Axe 2 : Faire des transitions écologique et énergétique un catalyseur du développement local et solidaire

Orientation 2.1 Agir en faveur de la transition agricole et alimentaire

- Préserver les espaces d'estives et faciliter leurs usages pastoraux

Orientation 2.2 S'engager vers la décarbonation du territoire grâce au développement des ENR, à la sobriété énergétique et aux nouvelles mobilités

Œuvrer en faveur d'un maillage des mobilités durables autour des axes structurants

- Pôles d'échanges multimodaux
- Aires de covoiturage
- Gares
- Transgarona (V83) et V81
- Tronçon Montréjeau - Luchon

Orientation 2.3 S'inscrire dans une économie touristique durable, répondant aux nouvelles attentes sociétales

- Construire un projet novateur des stations en transition

Mailler les atouts patrimoniaux et touristiques du territoire :

- Patrimoine historique, médiéval ou religieux
- Grottes à préserver et à valoriser
- Géosites à préserver et à valoriser
- Musées
- Points de vue
- Sites d'escalade
- Thermes
- Faciliter la cohésion des différents programmes de gestions, en lien avec la fréquentation du site
- Sentiers de Grandes Randonnées

Orientation 2.4 Réduire les impacts environnementaux de la construction, de la production de déchets en favorisant l'économie circulaire, l'usage de matériaux biosourcés et le réemploi

- Veiller à l'intégration paysagère et environnementale des carrières

Axe 3 : Faire de la biodiversité et des richesses patrimoniales, un socle fédérateur du territoire

Orientation 3.1 Mettre en place une gestion durable et solidaire de l'eau et des milieux aquatiques

- Assurer un bon état qualitatif des masses d'eau superficielles en priorité

Protéger et gérer la ressource en eau

- La Garonne
- Cours d'eau
- Assec pendant la période estivale
- Zone sensible (à l'eutrophisation)
- Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités

Orientation 3.2 Préserver les espaces naturels remarquables et la biodiversité locale

	Milieux boisés	Milieux agricoles	Milieux aquatiques
Améliorer la connaissance des milieux d'intérêts écologique "ordinaire"			
Déployer les pratiques favorables à la biodiversité dans les milieux d'intérêt écologique connu			
Renforcer la protection et la gestion des milieux d'intérêt écologique majeur (dont vieilles forêts)			
Conforter les Zones de Protection Forte existantes			
Créer de nouvelles Zones de Protection Forte			

Orientation 3.3 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands paysages

- Préserver les paysages emblématiques par une gestion adaptée
- Protéger, gérer et valoriser les paysages emblématiques majeurs
- Préserver les points de vue depuis les routes emblématiques

Orientation 3.4 Favoriser une gestion durable et multifonctionnelle des forêts

- Préserver les vieilles forêts

Mesures	
	Mesures prioritaires de la Charte
1.3.1	
1.3.2	
1.4.1	
2.1.2	
2.2.3	
2.3.1 - 2.3.2	
2.3.1, 3.3.2	
2.4.1	
3.1.1	
3.1.2	
3.2.1	
3.2.2	
3.3.1	
3.4.1	

Sources : BD TOPO 2023, OCS GE 2013, IGN | CITADIA Conseil | ESRI World Hillshade | EVEN | Groupe d'Etudes des Vieilles Forêts Pyrénéennes | INPN 2022 | Office Français de la Biodiversité | OSO Cesbio | Open Street Maps | Registre Parcellaire Graphique 2019 | SDAGE Adour-Garonne 2022-2027
Réalisation : URBICAND 11/2024

Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales